

# Rapport d'activité

pour la période 2020/2021

Version de juin 2021

## Site Natura 2000 de la vallée de la Saye et du Meudon

Département de la Gironde



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

SITE DE POITIERS : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers - tél. 05 49 50 42 59 - [poitiers@cen-na.org](mailto:poitiers@cen-na.org)



## **Maitrise d'ouvrage**

---

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire  
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine  
Préfecture du département de la Gironde  
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

## **Structure porteuse**

---

Préfecture du département de la Gironde  
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

## **Co-animateur Natura 2000**

---

Structure :	<b>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine</b>
Président :	Philippe SAUVAGE
Directeur :	Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde :	Quentin DILASSER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Structure :	<b>Chambre d'agriculture de la Gironde</b>
Président :	Jean-Louis DUBOURG
Directeur :	Thierry MAZET
Chef de service :	Laurent COURAU
Chargée de mission Natura 2000 :	Manon DANIAU
Antenne Gironde :	17 cours Xavier Arnoz - CS71305 - 33082 Bordeaux Cedex

## **Rédaction du bilan**

---

Rédaction :	Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN NA) Manon DANIAU, Co-animatrice Natura 2000 (CA33)
Relecture :	Quentin DILASSER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN NA)
Validation :	Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

## **Cartographie**

---

Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000

## **Illustrations**

---

Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000

## Table des matières

**Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.**

## Table des figures

**Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.**

## Table des tableaux

**Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.**

## Table des annexes

**Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.**

## INTRODUCTION.

Le site Natura 2000 des « vallées de la Saye et du Meudon » (FR 7200689) s'étend sur une superficie de 1 378,55 ha dans la partie nord-est du département de la Gironde, à environ 35 km au nord-est de l'agglomération de Bordeaux et à 10 km au nord de la ville de Libourne. Il correspond aux vallées alluviales de la Saye et du Meudon ainsi qu'à leurs principaux affluents.

Le Document d'objectifs (DOCOB), élaboré par le bureau d'étude Rivière Environnement a été validé lors du Comité de Pilotage (COPI) du 30/03/2016. Le site a été désigné pour sa vallée alluviale et les espèces associées. Le diagnostic écologique fait notamment mention de 13 habitats d'intérêt communautaire dont trois prioritaires et 17 espèces d'intérêt communautaire dont deux prioritaires (cf. infra).

L'Etat, structure porteuse, a confié pour trois ans l'animation au groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour la partie concernant les espaces naturels et de la Chambre d'agriculture de la Gironde pour la partie agro-écologique.

Le présent bilan d'animation couvre la première année de la deuxième tranche d'animation du site sur la période allant du 15 juin 2020 au 15 juin 2021.

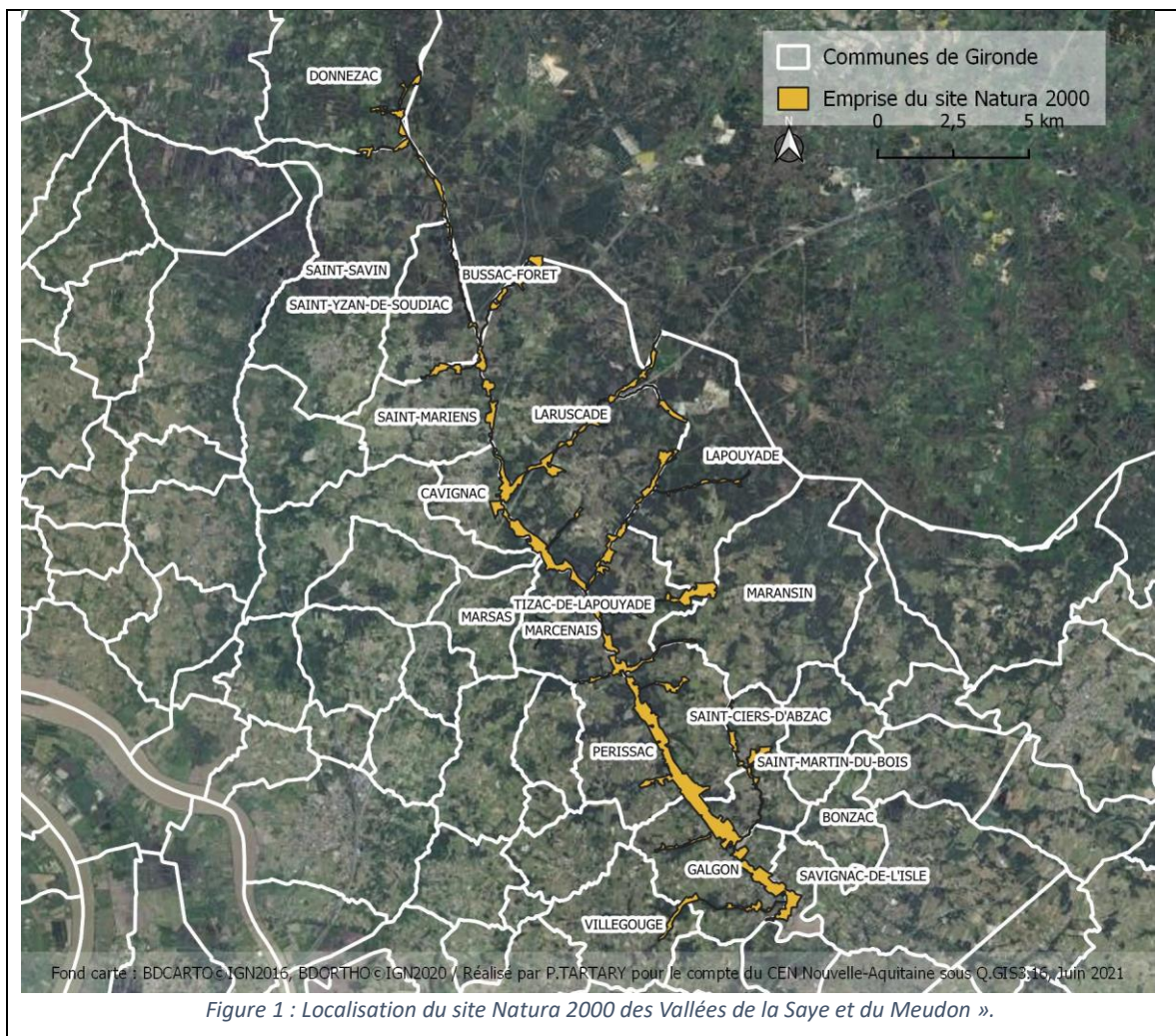


Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 des Vallées de la Saye et du Meudon ».

## I. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOCB.

### A. Enjeux écologiques identifiés sur le site.

Tableau I : Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site (Source : DOCOB).

Code	Libellé	Enjeu de conservation		Code	Nom	Enjeu de conservation
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	Fort		1016	Vertigo des moulins – <i>Vertigo monlaniensis</i>	n.e.
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Moyen		1041	Cordulie à corps fin – <i>Oxygastra curtisii</i>	Moyen
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Fort		1044	Agrion de mercure – <i>Coenagrion mercuriale</i>	Moyen
3270	Rivières avec berges vaseuses	Moyen		1060	Cuivré des marais – <i>Lycaena dispar</i>	Fort
<b>4020*</b>	<b>Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></b>	Très fort		1065	Damier de la Succise – <i>Euphydryas aurinia</i>	Moyen
4030	Landes sèches européennes	Moyen		1071	Fadet des laïches – <i>Coenonympha oedippus</i>	Très fort
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	Fort		1083	Lucane Cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i>	Moyen
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Fort		<b>1087*</b>	<b>Rosalie des Alpes – <i>Rosalina alpina</i></b>	Très fort
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Fort		1088	Grand Capricorne – <i>Cerambyx cerdo</i>	Moyen
<b>7110*</b>	<b>Tourbières hautes actives</b>	Très fort		1095	Lamproie marine – <i>Petromyzon marinus</i>	Fort
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Moyen		1096	Lamproie de Planer – <i>Lampetra planeri</i>	Fort
<b>91E0*</b>	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b>	Très fort		1099	Lamproie fluviatile – <i>Lampetra fluviatilis</i>	Fort
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Moyen		1126	Toxostome – <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Fort

	1163	Chabot – <i>Cottus gobio</i>	Moyen
	1220	Cistude d'Europe- <i>Emys orbicularis</i>	Fort
	1355	Loutre d'Europe – <i>Lutra lutra</i>	Moyen
	<b>1356*</b>	<b>Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i></b>	<b>Très fort</b>

Tableau II : Autres espèces à enjeu sur le site  
(Source : DOCOB).

Code	Nom scientifique	Code	Nom scientifique	Code	Nom scientifique
92282	<i>Convallaria majalis</i>	82283	<i>Anacamptis laxiflora</i>	95438	<i>Drosera intermedia</i>
109372	<i>Narthecium ossifragum</i>	95442	<i>Drosera rotundifolia</i>	100728	<i>Halimium umbellatum</i>
103027	<i>Hottonia palustris</i>	126298	<i>Thesium humifusum</i>	117096	<i>Ranunculus lingua</i>
113874	<i>Plantago holosteum</i>				
200118	<i>Myotis daubentonii</i>	60520	<i>Plecotus auritus auritus</i>	60527	<i>Plecotus austriacus</i>
2840	<i>Milvus migrans</i>	2832	<i>Pernis apivorus</i>	3670	<i>Lullula arborea</i>
3540	<i>Caprimulgus europaeus</i>	3571	<i>Alcedo atthis</i>	4221	<i>Sylvia undata</i>
77490	<i>Anguis fragilis</i>	77756	<i>Podarcis muralis</i>	77949	<i>Hierophis viridiflavus</i>
78048	<i>Natrix maura</i>	444446	<i>Zamenis longissimus</i>	78130	<i>Vipera aspis</i>
77619	<i>Lacerta bilineata</i>	78064	<i>Natrix natrix</i>		
310	<i>Rana dalmatina</i>	163	<i>Triturus marmoratus</i>	292	<i>Hyla meridionalis</i>
66832	<i>Anguilla anguilla</i>				
67606	<i>Esox lucius</i>	67295	<i>Leuciscus leuciscus</i>		

## B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels.

Tableau III : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB).

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
ODD 1 - Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, en favorisant les activités pastorales et d'entretien traditionnelles de l'espace	OO1.1 - Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces existants	GE 1.1 , GE 2.2, GE1.7, GE 3.10
	OO1.2 - Conserver la diversité des habitats naturels	GE 2.6, GE1.7, GE 2.4, GE 2.8
	OO1.3 - Maintenir et encourager la gestion raisonnée du réseau hydrographique (entretien des cours d'eau et de la ripisylve) et des plans d'eau	RE 2.2, GE 1.5, RE 1.4, GE1.7, GE 2.4, GE 1.9
	OO1.4 - Maintenir et encourager les pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité	GE 1.1 , GE 2.2, GE 2.6, GE 1.3, RE 1.4, GE1.7, GE 2.8, GE 1.9
	OO1.5 - Lutter contre le développement des espèces invasives	PI 2.2, GE 3.10
ODD 2 - Reconquérir la qualité et la fonctionnalité des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire en développant les activités favorables	OO2.1 - Restaurer les habitats ouverts dont l'entretien n'est plus assuré	GE 1.3, RE 2.1
	OO2.2 - Favoriser une gestion des boisements favorables à la biodiversité	GE 2.6, RE 1.4, GE 2.8, GE 1.9
	OO2.3 - Encourager la réalisation des entretiens en période non perturbante pour les espèces	RE 2.2, GE 1.5, RE 1.3, GE 1.1 , TU 1.1, GE 2.2, GE 1.3, RE 1.4, RE 2.1, GE1.7, GE 2.4, GE 1.9
	OO2.4 - Rétablir la continuité du réseau hydrographique	RE 2.2, GE 1.5, RE 1.3, TU 1.1, TU 1.3
	OO2.5 - Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectifs de "bon état écologique des milieux aquatiques" Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)	RE 2.2, GE 1.5, RE 1.3, GE 2.6, GE 2.4
	OO2.6 - Rationnaliser les manœuvres d'ouvrages hydrauliques dans le respect des habitats et des espèces	GE 1.5, RE 1.3
	OO2.7 - Lutter contre la régression du Vison d'Europe	GE 2.4, GE 1.9, TU 1.3
ODD 3 - Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	OO3.1 - Informer les usagers et les acteurs locaux dans la démarche Natura 2000	TU 2.5, PI 1.1
	OO3.2 - Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation	TU 2.5, PI 1.1

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
	OO3.3 - Informer et sensibiliser le public sur les espèces invasives et nuisibles	PI 2.2, TU 2.5
ODD 4 - Améliorer les connaissances écologiques et évaluer les actions du DOCOB	OO4.1 - Améliorer la connaissance sur l'utilisation du site par les espèces d'intérêt communautaire	SE 3.1, SE 3.2
	OO4.2 - Suivre l'évolution du site	SE 3.1, SE 3.2, SE 2.3



**C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs.**

Tableau IV : Actions à entreprendre (Source : DOCOB).

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GE 1.1	Entretien des milieux ouverts par la fauche	Gestion des habitats et espèces	OO1.1, OO1.4, OO2.3	ODD 1 , ODD 2
GE 1.3	Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif	Gestion des habitats et espèces	OO1.4, OO2.1, OO2.3	ODD 1 , ODD 2
GE 1.5	Gestion des ouvrages de petite hydraulique	Gestion des habitats et espèces	OO1.3, OO2.3, OO2.4, OO2.5, OO2.6	ODD 1 , ODD 2
GE1.7	Maintien de la structure de la ripisylve	Gestion des habitats et espèces	OO1.1, OO1.2, OO1.3, OO1.4, OO2.3	ODD 1 , ODD 2
GE 1.9	Conversion des plantations de pins en forêts mélangées après coupe rase	Gestion des habitats et espèces	OO1.3, OO1.4, OO2.2, OO2.3, OO2.7	ODD 1 , ODD 2
GE 2.2	Entretien des milieux semi ouverts et ouverts par gyrobroyage	Gestion des habitats et espèces	OO1.1, OO1.4, OO2.3	ODD 1 , ODD 2
GE 2.4	Gestion douce des mares, plans d'eau et de leurs abords	Gestion des habitats et espèces	OO1.2, OO1.3, OO2.3, OO2.5, OO2.7	ODD 1 , ODD 2
GE 2.6	Conservation des boisements et des haies existantes	Gestion des habitats et espèces	OO1.2, OO1.4, OO2.2, OO2.5	ODD 1 , ODD 2
GE 2.8	Préservation de milieux boisés sénescents	Gestion des habitats et espèces	OO1.2, OO1.4, OO2.2	ODD 1 , ODD 2
GE 3.10	Élimination ou limitation des espèces indésirables	Gestion des habitats et espèces	OO1.1, OO1.5	ODD 1
PI 1.1	Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la démarche Natura 2000 et sur les enjeux du site	Animation/communication/sensibilisation	OO3.1, OO3.2	ODD 3

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
PI 2.2	Informier, sensibiliser et former les usagers du site à la reconnaissance des espèces indésirables et les moyens de lutte	Animation/communication/sensibilisation	OO1.5, OO3.3	ODD 1 , ODD 3
RE 1.3	Restauration de la diversité physique du cours d'eau et de sa dynamique	Gestion des habitats et espèces	OO2.3, OO2.4, OO2.5, OO2.6	ODD 2
RE 1.4	Restauration de ripisylves et de la végétation de berges	Gestion des habitats et espèces	OO1.3, OO1.4, OO2.2, OO2.3	ODD 1 , ODD 2
RE 2.1	Restauration des milieux enrichés par débroussaillage	Gestion des habitats et espèces	OO2.1, OO2.3	ODD 2
RE 2.2	Restauration des ouvrages de petite hydraulique	Gestion des habitats et espèces	OO1.3, OO2.3, OO2.4, OO2.5	ODD 1 , ODD 2
SE 2.3	Inventaires et suivi des espèces indésirables	Suivi/connaissance scientifique	OO4.2	ODD 4
SE 3.1	Suivi cartographique de l'évolution des habitats naturels et de leur état de conservation	Suivi/connaissance scientifique	OO4.1, OO4.2	ODD 4
SE 3.2	Inventaires et suivi des espèces d'intérêt communautaire	Suivi/connaissance scientifique	OO4.1, OO4.2	ODD 4
TU 1.1	Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur les ouvrages hydrauliques	Gestion des habitats et espèces	OO2.3, OO2.4	ODD 2
TU 1.3	Aménagements du linéaire et des ouvrages de franchissement routier pour la Loure et le Vison d'Europe	Gestion des habitats et espèces	OO2.4, OO2.7	ODD 2
TU 2.5	Aménagement de panneaux d'information visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Animation/communication/sensibilisation	OO3.1, OO3.2, OO3.3	ODD 3

## II. Missions de la structure animatrice.

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et espèces ;
- Suivi des évaluations d'incidences ;
- Suivis scientifiques ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Veille à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Ces missions structurent la suite du bilan (§A et suivants).

### A. Gestion des habitats et espèces.

#### 1. Contrat Natura 2000.

Tableau V : Contact pris lors de l'année 2020/2021.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/06/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% du site	% prévisionnel de réalisation
PROPER2	RE2.1	Réouverture de milieux remarquables	Diagnostic à lancer lors de la deuxième année d'animation	Périssac	Magnocariçaies Cuivré des marais, Damier de la Succise, Vertigo des moulins	1,09 ha	~ 0 %	n-r
<i>Légende :</i> PRO = Propriétaire PER= PERISSAC n.r = non renseigné								

Un propriétaire s'est dit intéressé pour bénéficier d'un diagnostic de propriété dans le but d'envisager des actions de restauration de milieux sur sa propriété. Ce diagnostic a été déployé durant l'été 2021 et fera l'objet d'une information dans le prochain bilan d'animation.

Tableau VI : Rappel des contrats en attente de validation depuis la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/06/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
PROPER1	GE1.1	Entretien de milieux ouverts par la fauche	En attente de positionnement par le propriétaire	Périssac	Magnocariçaies Cuivré des marais, Damier de la Succise, Vertigo des moulins	0,8 ha	~ 0 %	1 940,00 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>								<b>1 940,00 €</b>
<i>Légende :</i> PRO = Propriétaire      PER= PERISSAC								

Ce propriétaire avait été contacté lors de la précédente tranche d'animation. Sans nouvelles de sa part, le groupement va reprendre contact avec lui prochainement.

Aucun contrat Natura 2000 n'a été déployé sur le site depuis la mise en œuvre de l'animation en 2017. Ce résultat ne traduit pas la réalité de l'animation sur le site, puisqu'en dépit de cela de nombreux propriétaires ont été démarchés tous les ans (3 lors de la tranche précédente, 5 en 2020-2021). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat, mais le principal réside essentiellement dans la difficulté à faire adhérer les propriétaires à une démarche active de conservation du patrimoine naturel au-delà du simple diagnostic de propriété.

## 2. Mesures agroenvironnementale.

Tableau VII : Panel d'exploitations interrogées pour la mise en œuvre possible de MAEC.

Nombre d'exploitants démarchés	Nombre de parcelles démarchées	Surface démarchée	% de la surface agricole du site
5	71*	112 ha	16 % **

\* Cependant certaines parcelles ne sont pas incluses dans le PAEC du site Natura 2000 (78,28 ha en dehors du PAEC).

\*\* Calcul réalisé avec le RPG 2018

Tableau VIII : Bilan de l'enquête sur la mise en œuvre de MAEC.

Rappel du nombre d'exploitants démarchés	Nombre d'exploitants intéressés	Nombre de parcelles	Surface démarchée	% de concrétisation
5	4	71	112 ha	80%

Sur les cinq exploitants démarchés, la totalité se sont dits favorables à la réalisation d'un diagnostic d'exploitation. Cela porte à 112 ha la surface agricole expertisée (16% de la surface agricole totale).

Tableau IX : Diagnostic d'exploitation entrepris en 2020-2021.

Exploitation ou propriétaire	Nombre de parcelles	Type de milieux	Surface	% de la surface agricole du site*
AGRLAP5	6	Prairies	46,70	-**
AGRMAR6	11	Prairies	10	1,4 %
AGRPER2	29	Vignes	30	-**
AGRSCA7	25	Prairies	15	-**
<i>Légende :</i> AGR = Agriculteur LAP = Lapouyade MAR = Marcenais PER = Périssac SCA = Saint-Ciers-d'Abzac				

\* Calcul réalisé avec le RPG 2018

\*\* Cependant certaines parcelles ne sont pas incluses dans le PAEC du site Natura 2000.

Les exploitations expertisées sont essentiellement des structures polyvalentes mais dominées par l'élevage de bovins. Il s'agit d'un enjeu important dans la vallée de la Saye et plus spécifiquement dans la partie basse du site.

Tableau X : Rappel des MAEC en attente de concrétisation depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/06/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
AGRSMB4	CO06	Création et entretien d'un couvert herbacé	Contractualisation non engagée pour cause de cessation d'activité	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	n.r.	17,49 ha	3,3 %	5 316,96 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>						<b>17,49 ha</b>	<b>3,3 %</b>	<b>5 316,96 €</b>
<i>Légende :</i> AGR = Agriculteur    SMP = Saint-Martin-du-Puy								

Tableau XI : Rappel des MAEC contractualisées sur le site.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/06/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% de réalisation de l'objectif	Subvention engagée
AGRPER1	HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (30j) avec absence de fertilisation et 5% non fauchés	Engagé depuis 2018	PERISSAC	Prairie humide	2,99 ha	0,5 %	695,74 €
	HE03	Absence de pâturage en période hivernale	Engagé depuis 2018	PERISSAC	Prairie humide	2 ha	0,3 %	109,72 €
AGRPER2	HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (30j) avec absence de fertilisation et 5% non fauchés	Engagé depuis 2018	PERISSAC	Prairie de fauche Prairie humide	10,2 ha	1,9 %	2 373,44 €
	HE03	Absence de pâturage en période hivernale	Engagé depuis 2018	PERISSAC	Prairie humide	4,22 ha	0,7 %	231,51 €
AGRGAL3	HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (30j) avec absence de fertilisation et 5% non fauchés	Engagé depuis 2018	GALGON	Prairie humide	14,2 ha	2,6 %	3 304,20 €
<b>TOTAL :</b>						<b>33,61 ha</b>	<b>6 %</b>	<b>6 714,61 €</b>
<i>Légende :</i> AGR = Agriculteur    PER = Périssac    GAL = Galgon    SMB = Saint-Martin-du-Bois    n.r. = non renseigné								

Il y a une bonne dynamique sur ce site Natura 2000. Les mesures proposées semblent adaptées aux exploitants engagés et de nombreux exploitants semblent intéressés pour qu'un diagnostic soit réalisé. Cependant, le périmètre du PAEC pose problème pour l'engagement de futurs exploitants. En effet, l'engagement dans une MAEC doit correspondre à la somme minimale de 300 euros (condition d'éligibilité PAC). Cependant, le périmètre suit le réseau hydrographique comprenant la Saye et le Meudon, celui-ci n'englobant que de petites parcelles agricoles non représentative du territoire (la souscription ne peut pas aboutir si la surface est trop petite, seuil des 300 €).

### 3. Charte Natura 2000.

Tableau XII : Bilan du nombre de contacts démarchés pour signer la charte Natura 200 en 2020-2021.

Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Surface démarchée	% de la surface totale du site
Propriétaire	8	120	
Acteur socio-économique	9	-	-

Tableau XIII : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 en 2020-2021.

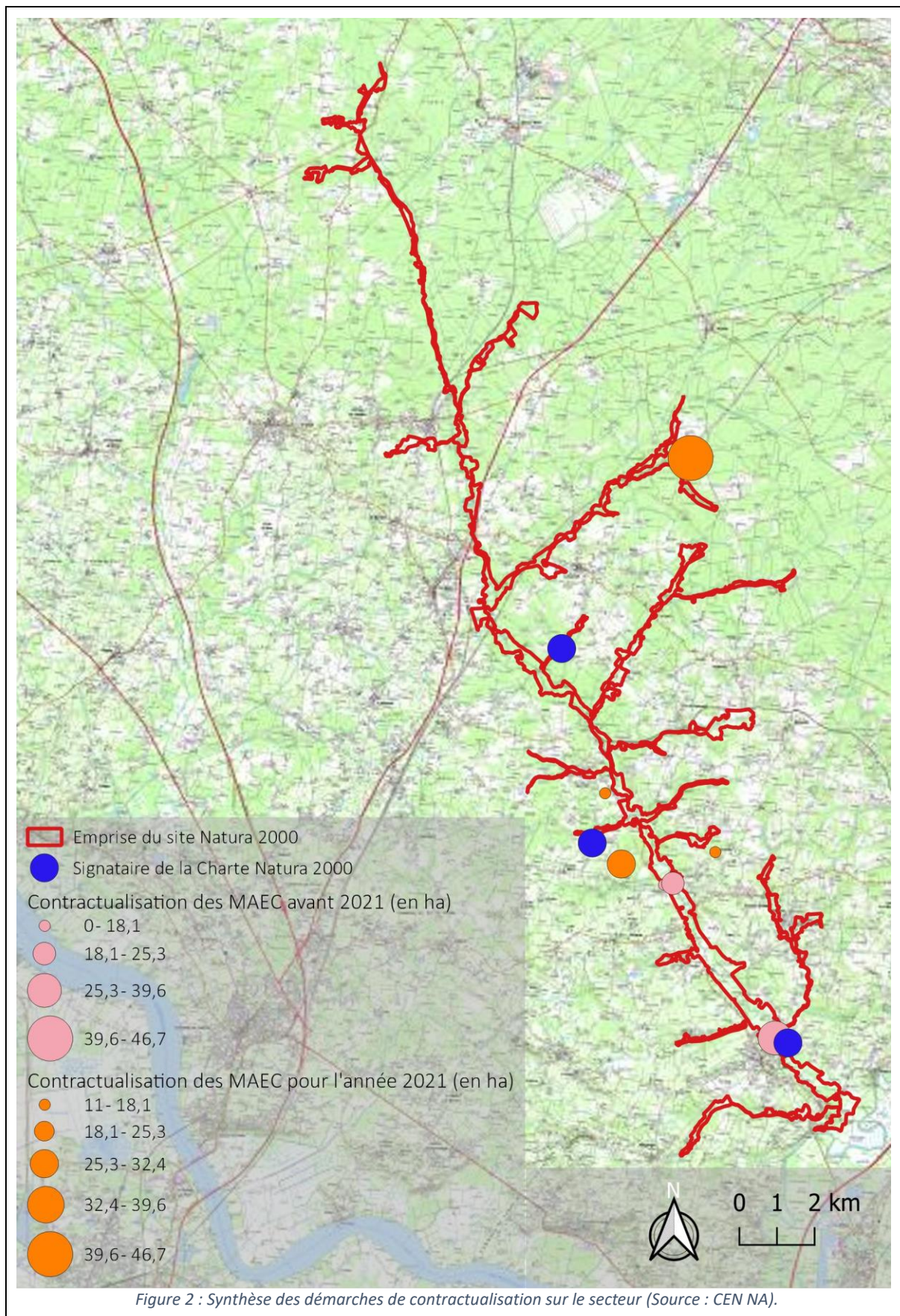
Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface totale du site
Propriétaire	8	1	12%	10,97 ha	0,7%
Acteur socio-économique	9	1	11%	-	-

Tableau XIV : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000.

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieux concernés	Activité concerné	Surface (ha)
ASSXXX1	2017/2022	-	Milieux forestiers ; Formations arborées hors forêts ; Milieux ouverts humides ; Milieux aquatiques.	Pêche	-
AGR1	2019/2024	GALGON	Formations arborées hors forêts ; Milieux ouverts humides	-	6,9 ha
AGR2	2019/2024	PERISSAC	Formations arborées hors forêts ; Milieux ouverts humides	-	10,5 ha
PRO4	2021/2026	Laruscade	Milieux forestiers ; Formations herbeuses ; Formations arborées hors forêts ; Milieux aquatiques.	-	10,97 ha
<i>Légende :</i> ASS = Association AGR = Agriculteur PRO = Propriétaire n.r. = non renseigné					



#### 4. Synthèse cartographique des actions de contractualisation.



**B. Suivi des évaluations d'incidences.***Tableau XV : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site.*

Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 9	Permis de construire	Garage	SAINT MARIENS		0 %	En cours d'instruction
Projet 10	Permis de construire	Entrepôts	SAINT MARIENS		0 %	Projet abandonné
Projet 11	Permis de construire	Piscine	SAINT MARIENS		0 %	En cours d'instruction
<b>Rappel projet antérieur</b>						
Projet 1	Permis de construire	Garage	-	-	-	Pas d'évaluation des incidences nécessaire
Projet 2	Etude d'impact	Ferme solaire	LARUSCADE	11,59 ha	2 %	-
Projet 3	Activité	Randonnée	-	-	-	Pas d'évaluation des incidences nécessaire
Projet 4	Loi sur l'eau	Effacement d'ouvrage	Bassin versant de la Saye et du Meudon	-	-	Validé
Projet 5		Construction d'un stade	GALGON			
Projet 6	Loi sur l'eau	Remblais en zones humides				
Projet 7	Loi sur l'eau	Prise d'eau et rejet	GALGON	-	-	
Projet 8	Evaluation environnementale	Plan pluriannuel de gestion	Bassin versant de la Saye et du Meudon		100 %	Validé

### **C. Mise à jour du DOCOB.**

En 2019, l'association ARGIOPE a déposé un projet de mise à jour des connaissances sur les insectes d'intérêt communautaire (cuivré des marais<sup>1</sup>, grand capricorne<sup>2</sup>, lucane cerf-volant<sup>3</sup>, rosalie des Alpes<sup>4</sup>) du bassin-versant de la Saye et du Meudon, dans le cadre de l'appel à manifestation régionale sur l'acquisition de connaissance des sites Natura 2000, lancé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Les résultats de cette étude sont maintenant disponibles et permettent de préciser la présence de ces espèces sur le site et les habitats de ces dernières.

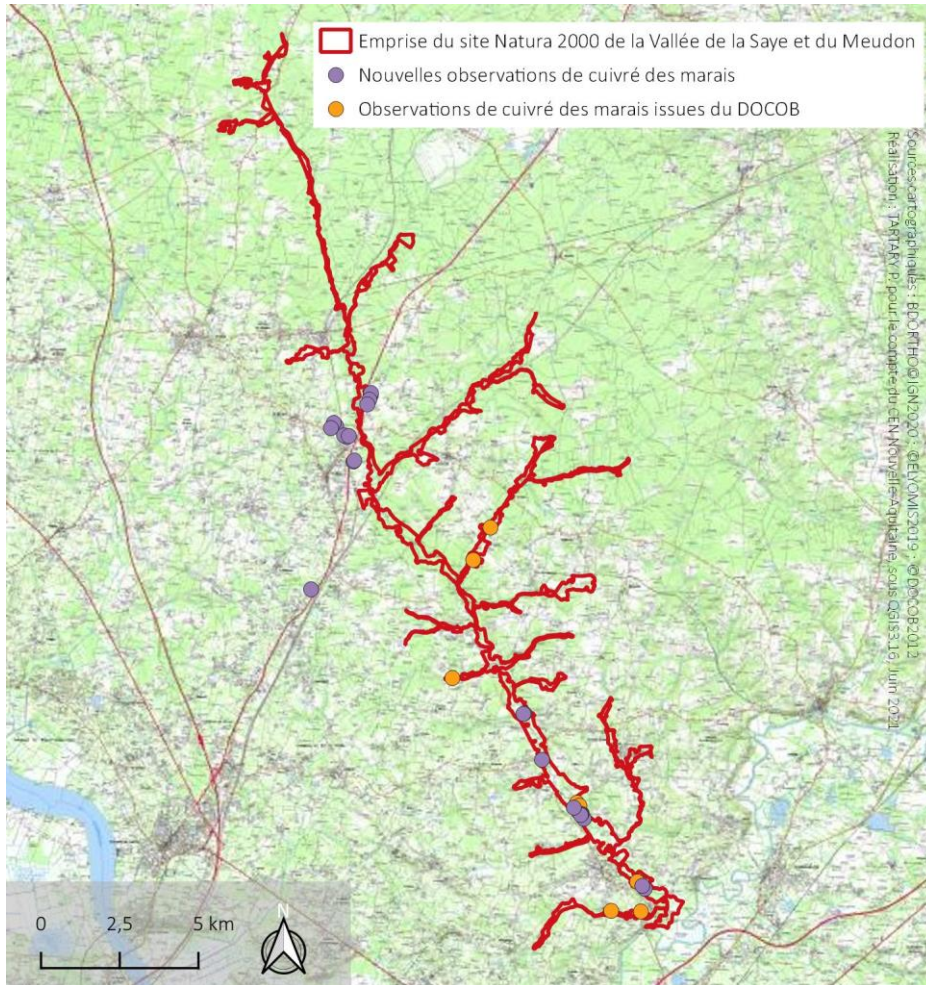
---

<sup>1</sup> Cuivré des marais *Lycaena dispar* (Haworth, 1802). Annexes II et IV de la Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore). Annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). Protégé en France. Déterminante ZNIEFF. Quasi menacé sur le Liste rouge des papillons de jour d'Aquitaine.

<sup>2</sup> Grand capricorne *Cerambyx cerdo* Linnaeus, 1758. Annexes II et IV de la Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore). Annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). Protégé en France. Déterminante ZNIEFF. Vulnérable sur le Liste rouge mondiale des espèces menacées.

<sup>3</sup> Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758). Annexes II de la Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore). Déterminante ZNIEFF.

<sup>4</sup> Rosalie des Alpes *Rosalia alpina* (Linnaeus, 1758). Annexes II et IV de la Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore). Annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). Protégé en France. Déterminante ZNIEFF. Vulnérable sur le Liste rouge mondiale des espèces menacées.



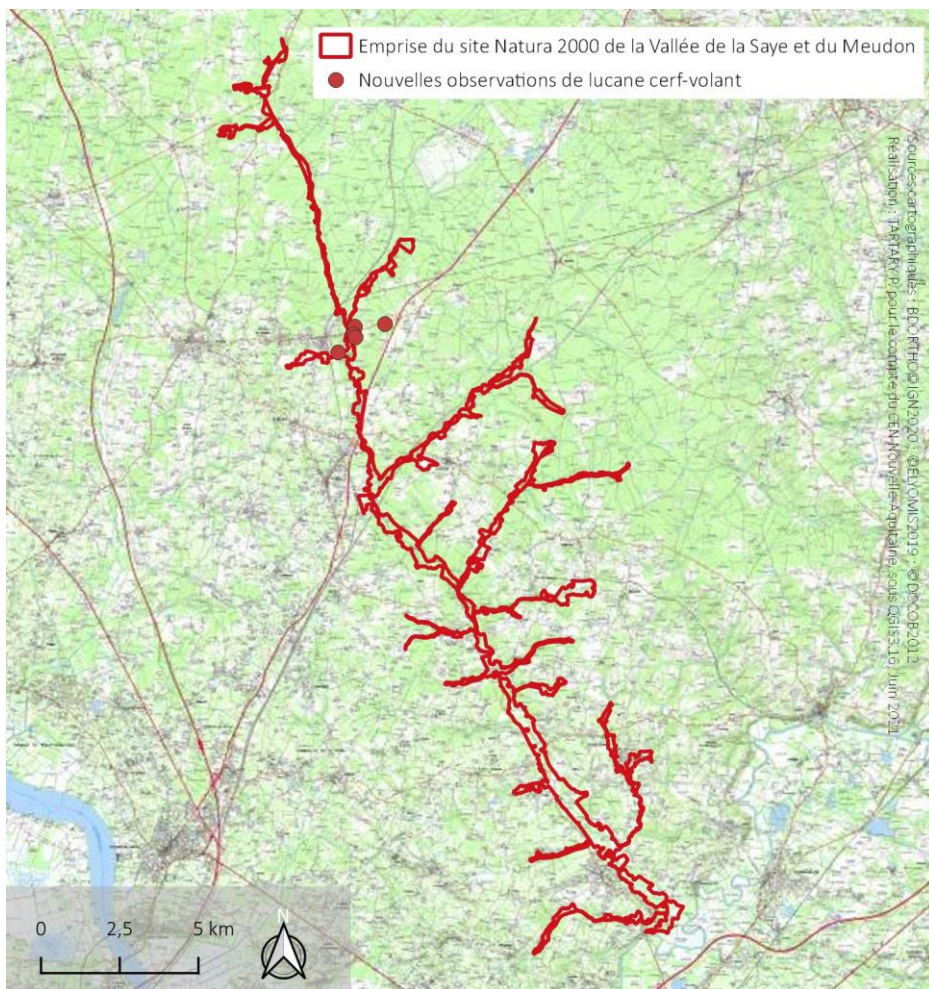
Pour cette espèce 24 nouvelles stations ont été découvertes sur le secteur. Certaines observations sont en dehors du site Natura 2000, mais concourent à maintenir une population dynamique sur le site.

Cette nouvelle étude a permis de doubler le nombre d'observation pour cette espèce. Sur cette base, de nouveaux secteurs sur la partie nord du site semblent convenir à cette espèce.

Ces données alimenteront l'ensemble des portées à connaissance à destination des politiques publiques et de stratégie des associations de conservation de la nature.

Figure 3 : Observations de cuivré des marais depuis la mise en œuvre du DOCOB sur le site (Source : CEN NA d'après l'étude d'ARGIOPE).





Bien que relativement commune, cette espèce n'avait pas fait l'objet d'observation sur le site lors de l'élaboration du DOCOB. Avec cette étude, nous disposons donc d'observations de référence autour de la ville de Cagnac.

Quatre stations ont été découvertes sur ce secteur.

Figure 5 : Observations de lucane cerf-volant depuis la mise en œuvre du DOCOB sur le site (Source : CEN NA d'après l'étude d'AOGRIPE).

La rosalie des Alpes n'a pas été observée sur le site. Ce dernier reste cependant relativement favorable, d'autant que des observations récentes ont été faites sur d'autres bassins-versant (Vallée de la Pimpine, Terre & océan, 2021) de la Gironde de moins bonne qualité que celui de la Saye.

Ces observations récentes ont permis de mettre à jour les éléments écologiques du DOCOB.

## D. Information, communication et sensibilisation.

Pour permettre un accès rapide des éléments constitutifs du site, le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une nouvelle page web de présentation du site Natura 2000. Cette page est maintenant uniformisée à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 animé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques et permet de :

- Suivre toutes les actualités du site ;
- S'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- Découvrir le site de la vallée de la Saye et du Meudon (cartographie, habitats naturels, espèces) ;
- Découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- S'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- Télécharger les documents de référence concernant le site ;
- Contacter l'animateur.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Le site est opérationnel depuis début 2021 et peut être visité à l'adresse suivante : <http://cen-aquitaine.fr/natura2000/saye-meudon/>

Parallèlement, une newsletter semestrielle sera diffusée par mail à l'ensemble des collectivités et aux propriétaires ayant laissé leur adresse mail. La réalisation de ces newsletters a pris un peu de retard par rapport au prévisionnel affiché. Elles seront réalisées dans les plus brefs délais.

## E. Veille à la cohérence des politiques publiques.

L'année 2020/2021 a été particulière de ce point de vue. Il nous a semblé important d'attendre la mise en place des nouvelles équipes municipales pour engager des rencontres avec les différents exécutifs des collectivités locales. Par la suite, c'est le contexte sanitaire qui a ralenti le cycle d'échanges.

Tableau XVI : Rencontres engagées avec les collectivités locales en 2019/2020.

Tranche d'animation	Date	Commune	Interlocuteur	Thématique	Résultat
2020/2021	15/03/2021	Galgon	M. le Maire	Gestion des parcelles communales	Réalisation d'un diagnostic
<b>Rappel des rencontres engagées sur les tranches antérieures</b>					
2016/2019	28/11/2017	Cavignac	-	-	-
	13/02/2018	Galgon	-	-	-

	05/06/2018	Laruscade	-	-	-
	02/08/2018	Toutes les communes	Maires	Re-consultation sur le nouveau périmètre	-
	18/04/2019	Saint-Savin	-	-	-
	19/07/2019	Galgon	-	-	-
	23/07/2019	Laruscade	-	-	-

## F. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Tableau XVII : Liste des rencontres autour de la gouvernance et de la gestion administrative et financière du site.

Date	Interlocuteur	Thématique
18/08/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
24/08/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
03/09/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
08/10/2020	Chambre d'agriculture	Point de coordination technique
13/11/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
15/12/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
18/01/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
15/02/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
22/03/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
12/04/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
17/05/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
07/06/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
22/11/2021	Membres du COPIL	Réunion annuelle du comité de pilotage

L'ensemble des documents projetés en comité de pilotage, ainsi que le compte rendu sont disponibles en téléchargement sur la page internet dédiée au site.



## **G. Saisie sous le logiciel SIN2.**

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les **opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les données** issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

La mise à jour des données du site Natura 2000 de la vallée de la Saye et du Meudon sous l'application SIN 2 a été finalisée par l'animateur le 30 octobre 2020 pour cette année. Une actualisation sera entreprise d'ici le début de l'année 2022.

## **H. Versement des données au système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel.**

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum national d'Histoire naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine verse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

### III. Dynamique territoriale.

#### A. Relevant du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre du développement de sa stratégie d'intervention sur les milieux naturels et des objectifs confiés par la Région Nouvelle-Aquitaine au travers de sa feuille de route Neo Terra, le CEN Nouvelle-Aquitaine a ciblé une partie du territoire Natura 2000 comme prioritaire au titre de l'acquisition des milieux naturels, des agrosystèmes pastoraux et des milieux favorables aux populations de chauves-souris et au cuivré des marais. Huit entités ont été définies sur le bassin versant de la Saye et du Meudon et font l'objet d'une animation foncière avec la participation de la SAFER.

Tableau XVIII : Liste des entités prioritaires ouvertes à l'animation foncière.

Nom de l'entité	Commune	Surface	Enjeux
Zone humide des près de Caillon	Galgon	27,4 ha	Prairie humide
Zone humide de Vinet	Marcenais	8 ha	Prairie humide et boisement alluviaux
Lande et boisement des Nardons	Laruscade	131,2 ha	Boisement acidiphile
Boisement du Lac vert	Laruscade	119 ha	Boisement alluviaux et boisement acidiphile
Ruisseau du Bois noir	Laruscade	243 ha	Lande humide
Zone humide du Terrier	Cavignac	9,4 ha	Boisement alluviale
Zone humide de la Moulinasse	Saint Yzan de Soudiac	84,8 ha	Boisement alluviale
Vallon de Jean de Vaux	Lapouyade	28,2 ha	Boisement marécageux

## B. Relevant des mesures compensatoires.

La vallée de la Saye et du Meudon est un territoire cible pour la mise en place des mesures compensatoires liées à la LGV SEA, notamment au regard des impacts de cette dernière sur les milieux naturels. Néanmoins, ces mesures compensatoires ont aussi participé aux objectifs du DOCOB.

Tableau XIX : Synthèse des actions entreprises sur le site au titre des mesures compensatoires LGV SEA.

Code - Intitulé		Objectif du DOCOB	Réalisé par les mesures compensatoire	Pourcentage de réalisation
GE 1.1 - Entretien des milieux ouverts par la fauche	Prairies hygrophiles	186,6 ha	24,4 ha	13%
GE1.7 - Maintien de la structure de la ripisylve / RE 1.4 - Restauration de ripisylves et de la végétation de berges		20 km	30 km	150%
GE 2.2 - Entretien des milieux semi ouverts et ouverts par gyrobroyage	Landes à fougères	23,2 ha	10,26 ha	44%
GE 2.2 - Entretien des milieux semi ouverts et ouverts par gyrobroyage	Mégaphorbiaies	8,2 ha	2,22 ha	27%
GE 2.4 - Gestion douce des mares, plans d'eau et de leurs abords		21,72 ha	0,18 ha	0,8 %
GE 2.6 - Conservation des boisements et des haies existantes		1 km	8,3 km	800%
GE 2.8 - Préservation de milieux boisés sénescents		30 ha	7,93 ha	26%
GE 3.10 - Elimination ou limitation des espèces indésirables		-	400 m <sup>2</sup>	-
RE 1.3 - Restauration de la diversité physique du cours d'eau et de sa dynamique		44 km	-	-
RE 2.1 - Restauration des milieux enfrichés par débroussaillage	Mégaphorbiaies	8,2 ha	2,22 ha	27%
RE 2.1 - Restauration des milieux enfrichés par débroussaillage	Prairies hygrophiles	186,6 ha	24,4 ha	13%
RE 2.1 - Restauration des milieux enfrichés par débroussaillage	Landes sèches	-	5,26 ha	-
RE 2.1 - Restauration des milieux enfrichés par débroussaillage	Landes humides	-	5 ha	-
TU 1.1 - Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur les ouvrages hydrauliques		-	2	-
TU 1.3 - Aménagements du linéaire et des ouvrages de franchissement routier pour la Loutre et le Vison d'Europe		3	15	500%

## CONCLUSION.

Cette année a été marquée par plusieurs événements ayant particulièrement entravé la mise en œuvre de l'animation sur le site. Il s'agit :

- de la crise sanitaire ayant fortement limité les rencontres avec les différents usagers du site ;
- des élections municipales ayant influé les plannings de mise en œuvre des rencontres auprès des équipes municipales ;
- des négociations relatives à la mise en œuvre de la Politique agricole commune ayant ralenti la contractualisation dans le domaine des mesures agro-environnementales.

Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics (5) d'exploitations ou de propriétés dans la courant de l'année 2021.

Les perspectives pour l'année prochaine (2021/2022), validées en comité de pilotage de novembre 2021, porteront sur :

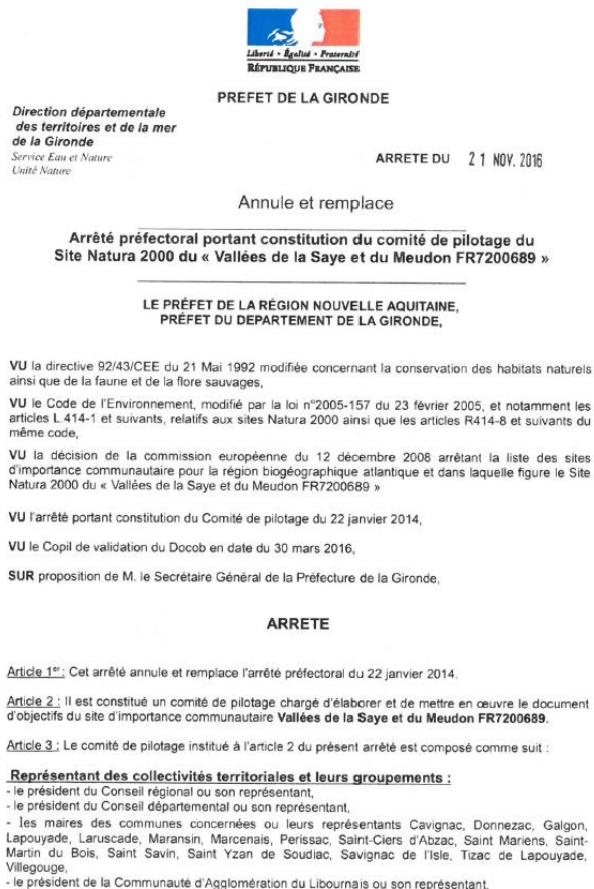
- la prise de contact élargie auprès de toutes les collectivités du site ;
- la poursuite des démarches de diagnostics d'exploitations (dans l'optique de la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques de 2022) et des démarches de diagnostics de propriétés (dans la perspective de la contractualisation des contrats Natura 2000 de 2022 et la signature de Charte Natura 2000) ;
- l'appui aux démarches du territoire dans le cadre de l'émergence de plans locaux d'urbanisme ou de révision des schémas de cohérence territoriale, etc. ;
- la continuité des actions en matière d'animation foncière sur les secteurs à enjeux en matière de biodiversité du site (financement hors dossier Natura 2000), en articulation avec la feuille de route régionale Néo Terra et pour laquelle le CEN Nouvelle-Aquitaine contribue dans sa démarche de sécurisation foncière sur le long terme.

## Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000.

Nom officiel du site Natura 2000 :	<b>Vallée de la Saye et du Meudon</b>	Numéro officiel du site Nature 2000 :	<b>FR 7200689</b>
Date de transmission de la ZSC :		Date de l'arrêté de la ZSC :	
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / <input checked="" type="checkbox"/> non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	<input checked="" type="checkbox"/> oui / non
Région de localisation du site Natura 2000 :	<b>Aquitaine</b>	Département de localisation du site Natura 2000 :	<b>Gironde (33)</b>
Date de mise à jour du FSD :		Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	
Préfet coordinateur :	<b>Préfet de Gironde</b>	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	<b>Sous-Préfet de Libourne</b>
Structure porteuse :	<b>Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde</b>	Animateur :	<b>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine</b>
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	3110- Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )		
	3150- Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		
	3260- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		
	3270- Rivières avec berges vaseuses		
	<b>4020*- Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></b>		
	4030- Landes sèches européennes		
	6410- Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )		
	6430- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin		
	6510- Prairies maigres de fauche de basse altitude		
	<b>7110*- Tourbières hautes actives</b>		
	9190- Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>		
	<b>91E0*- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b>		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	9230- Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>		
	1016- Vertigo des moulins – <i>Vertigo monlaniensis</i>		
	1041- Cordulie à corps fin – <i>Oxygastra curtisii</i>		
	1044- Agrion de mercure – <i>Coenagrion mercuriale</i>		
	1060- Cuivré des marais – <i>Lycaena dispar</i>		
1065- Damier de la Succise – <i>Euphydryas aurinia</i>			

1071- Fadet des laïches – <i>Coenonympha oedippus</i>
1083- Lucane Cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i>
<b>1087*- Rosalie des Alpes – <i>Rosalina alpina</i></b>
1088- Grand Capricorne – <i>Cerambyx cerdo</i>
1095- Lamproie marine – <i>Petromyzon marinus</i>
1096- Lamproie de Planer – <i>Lampetra planeri</i>
1099- Lamproie fluviatile – <i>Lampetra fluviatilis</i>
1126- Toxostome – <i>Parachondrostoma toxostoma</i>
1163- Chabot – <i>Cottus gobio</i>
1220- Cistude d'Europe- <i>Emys orbicularis</i>
1355- Loutre d'Europe – <i>Lutra lutra</i>
<b>1356*- Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i></b>

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL.



- le président de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde ou son représentant,
- le président de la Communauté de Communes du Fronsadais ou son représentant,
- le président du Syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais ou son représentant,
- le président du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Billaux et Lande de Pomerol ou son représentant,
- le président du Syndicat Intercommunal de la Saye, du Galostre et du Lary ou son représentant,
- le président du Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadas-Fronsadais ou son représentant,
- le président du Syndicat intercommunal en Eau Potable du Blayais ou son représentant,
- le président de la Communauté de Communes de l'Estuaire ou son représentant,
- le président intercommunal d'études de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle ou son représentant,
- le président du Syndicat Mixte du Pays de Haute Gironde ou son représentant,
- le président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du grand Libournais ou son représentant.

**Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers :**

- le président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ou son représentant,
- le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ou son représentant,
- le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant,
- le président de la Fédération départementale des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Gironde ou son représentant,
- le président du Centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
- le président de l'association départementale des piégeurs agréés de la Gironde ou son représentant,
- le président de la SEPANSO ou son représentant.

**Représentant des administrations et des établissements publics de l'Etat**

- le préfet de la Gironde ou son représentant,
- le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la Nouvelle Aquitaine ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant,
- le chef de brigade de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant,
- le chef de brigade de l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- le délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant,
- le délégué régional de l'Agence de Service de Paiement (ASP) ou son représentant,

**Personnalités qualifiées**

- le président du Conservatoire des Espaces Naturels ou son représentant,
- le président du Conservatoire Botanique Sud Atlantique ou son représentant,
- le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,

Article 4 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'État. Il se réunit à l'initiative de son président ou de son représentant. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Sous-Préfet de Libourne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 21 NOV. 2016  
Pour le Préfet,  
Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer, en par délégation,  
L'Adjoint au Directeur  
  
Alain GUESDON

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat

DREAL Aquitaine - SPREB			
	Date arrivée	Dest final	Copie
SPREB	21 JUL. 2016	JM	
CEGE			
ERM			

Arrêté du **21 JUIN 2016**

**portant désignation du site Natura 2000**

**Vallées de la Saye et du Meudon**

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1613406A

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**Arrête :**

**Article 1er**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Vallées de la Saye et du Meudon » (zone spéciale de conservation FR 7200689) l'espace délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe, qui s'étend dans le département de la Gironde sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Cavignac, Galgon, Lapouyade, Laruscade, Marcenais, Périssac, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Mariens, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Yzan-de-Soudiac, Savignac-de-l'Isle, Tizac-de-Lapouyade.

**Article 2**

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 Vallées de la Saye et du Meudon figure en annexe au présent arrêté.

**Article 3**

Les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Gironde, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.



**Article 4**

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **21 JUIN 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie  
et de la mer, chargée des relations  
internationales sur le climat,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT